# République Démocratique du Congo - Extension sans frais et réaffectation du reliquat du projet 00133419 « Appui pour la mise en œuvre de la CDN en RDC » (MEDD/PNUD)

Adopté par courrier électronique le 20 juillet 2023

**EB.2023.13**

Considérant :

- La Décision EB.2022.20 sur l'approbation de la demande de $500,000 du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)/ PNUD de la RDC ;

- La convention de financement signée le 26 septembre 2022 avec une date effective de fin de projet fixée au 25 mars 2023 ;

- Le reliquat de $355,276 à la fin de la mise en œuvre du projet ;

- La lettre du MEDD/PNUD datée du 3 avril 2023 demandant une prolongation du calendrier du projet jusqu'au 31 décembre 2023 et une réallocation du reliquat de $355,276 pour le PTBA 2023 – concernant l'opérationnalisation du marché carbone et la mise en œuvre de la CDN.

Le Conseil d'Administration,

1. Rejette la prolongation sans frais et la réaffectation du reliquat de $355,276 pour le PTBA 2023.

2. Remercie le PNUD de bien vouloir remplir ses obligations en matière de rapportage en vertu des accords légaux, tant en termes de rapports narratifs et financiers ainsi que le remboursement du reliquat $355,276 dans le compte CAFI auprès du MPTFO

3. Réitère ses engagements de la 2e lettre d'intention avec la RDC en privilégiant des projets de grande portée.